

Le trente juin deux mille vingt-trois, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le vingt trois juin deux mille vingt trois

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Jean-Charles Congard, Jean-Marc Abramowitch, Marie-Paule Balicco, François Bernigaud, Arnaud Callec, Beate Bersch, Gilles Duvert, Roberte Pelletier, Frédéric Jarry, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Juliette Blanchet

Pouvoirs : Renée-Claire Mancret à Gérald Giraud, Didier Bouvard à Gilles Duvert, Françoise Berthoud à Cécile Conry, Brigitte Dulong à Florence Boullen-Murienne, Peggy Briand à Jean-Charles Congard, Isabelle Gloux à Roberte Pelletier, Gabriel Gandini à Michel Deridder

Absents : Claudine Chassagne, Frédéric Cuchet, Mathieu Kuntz

Jean Charles Congard a été élu secrétaire de séance.

- Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 9 juin 2023

**Adopté à l'unanimité**

- Rapport des décisions n° 94 à n° 102

**Aucune question**

## **Administration générale**

### **Délibération n° 051/2023**

Modification de la liste des membres devant siéger à la commission d'Appel d'Offres

Florence Boullen-Murienne est désignée comme 5ème titulaire de la CAO en remplacement de Mathieu Kuntz.

**Vote à l'unanimité**

### **Délibération n° 052/2023**

Désignation du référent déontologique des élus municipaux/Communauté de Communes Le Grésivaudan

Le référent déontologique de la communauté de communes, M. Rambaud, est désigné référent déontologique de la commune de St Martin d'Uriage

**Vote à l'unanimité**

### **Délibération n° 053/2023**

Rétrocession à la commune de concessions au cimetière de Saint-Martin d'Uriage

**Vote à l'unanimité**

### **Délibération n° 054/2023**

Signature d'un bail professionnel avec la SCM Lorcatane, concernant les locaux situés 60 place de la forge – 38410 Saint-Martin d'Uriage d'une surface de 69,45 mètres carrés

Michel Deridder : Une correction est apportée sur la délibération et sur le bail avec une gratuité de loyers pour les deux premiers mois. Les charges seront à 355 € au lieu de 375€.

Juliette Blanchet : Je m'interrogeais sur le choix du lieu. Que va t-il se passer pour l'espace vert qu'ils n'utiliseront pas et qu'ils ne veulent pas entretenir ?

Michel Deridder : Ils utiliseront une petite partie devant la maison mais pour le reste nous avons une option avec une idée de jardins partagés.

Gérald Giraud : Au moment de l'acquisition de cette maison, il n'était pas prévu de la garder longtemps car nous avons en tête une opération immobilière. Mais actuellement la priorité est d'avancer sur le projet de la maison de la Congrégation et son terrain, puis la maison Murienne et le réaménagement le long de l'allée de l'église. N'étant pas totalement propriétaire des tenements autour c'est difficile d'en faire quelque chose pour l'instant. C'est le lieu le plus accessible pour accueillir du public. C'était le meilleur compromis, de plus les nouveaux praticiens ne voulaient pas être trop loin de la maison actuelle. Et il y a un parking.

Florence Boullen-Murienne : Sera t-il possible d'avoir des places réservées pour les patients ?

Michel Deridder : Non ce n'est pas envisagé mais il y aura une place PMR qui sera ajoutée devant. En tout il y en aura trois dans le secteur.

Juliette Blanchet : Une idée du coût des travaux ?

Michel Deridder : le coût est estimé à 65 000€. Deux jeunes médecins vont s'installer qui étaient très sollicités par Vizille et Vaulnaveys le Haut. En vu de l'ouverture de la future maison médicale, il était important de les « capter » pour l'avenir.

Gérald Giraud : Je remercie vraiment le personnel des services techniques pour leur rapidité et leur investissement en vue d'une ouverture en septembre.

Florence Boullen-Murienne : Sur la remise de deux mois. Est ce suffisant ? Notamment par rapport au préavis de 6 mois ?

Michel Deridder : C'est la demande des médecins. Le préavis concerne l'ostéopathe et non les médecins.

Juliette Blanchet : Est-on en manque d'ostéopathe sur la commune ?

Michel Deridder : On en a un à Uriage mais pas sur le Bourg.

Gérald Giraud : Le département nous a bien aidé car il faut créer des cabinets pluri-disciplinaires.

### **Vote à l'unanimité**

### **Urbanisme**

### **Délibération n° 055/2023**

Dépôt d'autorisations d'urbanisme et de travaux pour l'aménagement des locaux communaux situés place de la Forge

Florence Boullen-Murienne : Est ce qu'une association est déjà pressentie pour occuper ce local ?

Gilles Duvert : Oui le troc à Dédé avec en support une association locale pour 2 à 3 heures par semaine.

### **Vote à l'unanimité**

### **Délibération n° 056/2023**

Acquisition d'une parcelle de voirie chemin de la Grivolée

**Vote à l'unanimité**

### **Finances**

#### **Délibération n° 057/2023**

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées relatif au transfert à la communauté de communes le Grésivaudan des piscines de plein air d'Alleverd-les-Bains, de St Martin d'Uriage et de St Vincent de Mercuze, à compter du 1er mai 2023.

François Benrigaud : Est-ce qu'il y a transfert de propriété ?

Gérald Giraud : Oui pour la piscine et le bâtiment. On conserve la propriété du terrain

Jacqueline Baret : Est-ce que la CCLG peut décider de fermer la piscine ?

Gérald Giraud : Oui ils ont cette possibilité. Il y aura forcément une discussion s'ils envisagent de la fermer, mais on récupérera le terrain.

**Vote à la majorité et une abstention (J.Baret)**

#### **Délibération n° 058/2023**

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées relatif à la restitution aux communes des Adrets, du Haut-Bréda et de Theys, de l'éclairage public et d'un commerce de proximité, à compter du 1er novembre 2022.

Laurent Robert/Florence Boullen-Murienne : La délibération n'est pas très claire. On aurait apprécié un projet plus détaillé, avec plus d'explications. On ne comprend pas pourquoi on est concerné et pourquoi on doit délibérer

Gérald Giraud : C'est une délibération proposée par la CCLG. Il faut que les 43 communes votent.

**Vote à l'unanimité**

### **Ressources humaines**

#### **Délibération n°059/2023**

Suppression et création d'un emploi d'éducateur de jeunes enfants

**Vote à l'unanimité**

## Vie associative

### Délibération n° 060/2023

Complément à l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif « Jeun's et motivés »

### Vote à l'unanimité

Présentation du rapport Joa Casino.

Fin de la séance : 21h45

Questions : aucune

Le secrétaire

*J. Couvras*



Le Maire,  
Gérald Giraud

